



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 28 février 2024

Le conseil d'administration de l'ANFMC, convoqué par le président national, Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, s'est tenu le lundi 28 février 2024, 14 avenue Pablo Picasso, 92000 à Nanterre.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur participation. La séance est ouverte à 14h25.

Participation :

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national	Président	Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	Présent
	Secrétaire	Patrick JOSIEN	Présent
	Trésorier	Richard LIS	Présent
Vice-présidents	V. président	Philippe SIERRA	Excusé
	V. président	Antonio CIMINNA	Excusé, pouvoir reçu
Présidents de section	Aquitaine	Erick POINEAU	Excusé, pouvoir reçu
	Brest	Antonio CIMINNA	Excusé, pouvoir reçu
	Est	Michel FRID	Présent
	Lorient	Sylvain LEULIET	Présent
	Paris	Pascal HOCQ	Présent
	Toulon	Philippe RAGAIN	Présent
Invités	Toulon	Dominique HARREAU	Présent

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du C.A. du 23 octobre 2023 ;
- Interventions des présidents de sections ;
- Intervention du président national ;
- Intervention du secrétaire national ;
- Intervention du trésorier national ;
- Questions diverses et tour de table.

1/ PV. du CA du 18 juin 2022 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Interventions des présidents de section :

- **Aquitaine**

Pas de question.

- **Brest**

Pas de question. Néanmoins le projet concernant le voyage en Italie sera abordé.

- **Est**

1/ Notre périmètre de commémorations est très large, je me suis promis de respecter mes engagements la première année.

Je me rends compte des difficultés financières qu'engendrent nos missions patriotiques. Nos situations géographique et financière sont bien différentes que celles des sections de Lorient et Toulon. Nous attendons avec impatience la réponse positive de Paul Henri concernant le dossier de prise en charge de nos frais déductibles.

Dans la négative, la Section EST souhaitera la création d'une ligne budgétaire en faveur des quatre sections les moins importantes, impactées par ces frais de mission et de déplacements divers et variés à leur charge.

- Le président national évoque tout d'abord la transmission à la DDFIP de Val de Marne du dossier de demande du statut d'intérêt général au profit de notre association, en date du 24 janvier 2024. Les dossiers de demande étant étudiés une à deux fois par an, il se peut que la réponse tarde un peu. Si d'ici deux ou trois mois nous n'avons pas de réponse, une relance sera faite.

Pour information, l'association des décorés de la Légion d'honneur au péril de leur vie (DPLV) a vu son dossier revenir avec un avis défavorable et l'a ensuite retravaillé - après avoir modifié ses statuts - jusqu'à son acceptation.

Il se peut par ailleurs qu'ayant notre siège sur Paris/Créteil, notre dossier soit noyé parmi d'autres. Afin de mettre toutes les chances de notre côté, il pourrait être envisagé de changer notre siège en province (exemple à Lorient).

La section Est a par ailleurs un territoire très large. Les délégués représentent le président de section dans sa zone, ce qui permet de réduire les frais de déplacement. La section de Lorient indique qu'« Entraide Fusco » pourrait aider à financer des déplacements, des matériels...

2/ La section EST souhaite obtenir la prise en charge financière intégrale du nouveau drapeau, (devis n° 2023-75 Ste BPF 1145€ joint)

Un point est d'abord fait par le président sur les drapeaux de sa section :

Est : 1 en Alsace - 1 en Lorraine - 1 en Bourgogne.

Celui-ci indique ensuite que le siège de la section EST se trouve depuis le 15 janvier 2024 à Louhans (71500). Louhans compte un futur porte drapeau, ce qui motive la réalisation de ce nouveau drapeau.

- Le président national rappelle qu'une section dispose en principe d'un drapeau qui est rattaché à son président. Autrement dit, le drapeau ne sort pour des cérémonies que lorsque le président est présent.
Les fanions, attachés aux délégations, ont quant à eux été créés par le CA Bernard Quentin pour les remplacer et représenter l'amicale en régions. Leur coût, autrement moins important que celui des drapeaux de section, peut être en partie financé par le FAMMAC. Plusieurs sections en ont bénéficié.

Le président de la section de Paris demande s'il est normal que la délégation de Normandie ait plusieurs fanions ?

- Non il doit n'y avoir qu'un fanion par délégation, celui qui a été approuvé.

Serait-il possible d'avoir la liste des fusiliers marins qui partent à la retraite ?

- Comme déjà fait par le passé, le président national va demander la liste des départs à Alfusco et va contacter ensuite les intéressés en les invitant à s'inscrire à l'amicale. L'expérience montre cependant que sur 50 lettres envoyées par mail, nous ne « récupérons » que quelques personnes. Peu nombreux sont ceux qui rejoignent l'amicale après avoir quitté le service. Avec le temps, certains reviennent vers l'association pour recréer du lien.

• **Lorient**

Evocation, en complément de nos activités habituelles, la partie "recueil de témoignages" et les besoins de financement afférents (dossier en cours)

- Ce beau projet de recueil de témoignages initié et conduit par la section de Lorient va faire l'objet d'un courrier de présentation vers Madame Patricia Mirallès. Le dossier vise à obtenir une subvention pour couvrir en premier lieu des frais de déplacements (environ 2000€/an). Les déplacements de l'équipe se font en grande partie dans la région de Lorient pour l'instant mais peuvent aller bien au-delà. Il vise ensuite et surtout à obtenir des fonds pour des achats de matériels et d'équipements (autour de 10 000€). Les équipements actuellement utilisés sont ceux mis à disposition gratuitement par Guy Marceau.

La diffusion de ces témoignages aura vocation à toucher un public plus large que le monde militaire, en particulier le milieu scolaire.

• **Paris**

1/ Quid des cérémonies de Juin en Normandie (participation à Ouistreham ou Omaha) ?.

Le secrétaire national fait part des éléments suivants ayant pu être recueillis auprès de la Mairie de St Laurent/s/mer, de UNC locale, de Dominique Kieffer etc ...:

- Ouistreham : pas de cérémonie officielle le 6 juin. Le 5 juin dans l'après-midi, il est prévu des dépôts de gerbes dans les petites villes aux alentours. Le 6 juin, il est prévu une marche des commandos le matin et, non confirmé encore actuellement, un dépôt de gerbes au monument de la flamme l'après-midi. La cérémonie de tradition se déroulera le 7 juin vers 14h30 avec une répétition le matin.
- Grandcamp-Maisy et pointe du Hoc : cérémonies prévues le 5 juin après-midi.
- Omaha Beach : cérémonie internationale officielle (24 chefs d'Etat sont annoncés avec une quinzaine de généraux américains...).

Le secrétaire national rappelle aux présidents de section que le fichier à transmettre pour les autorisations d'accès ne concerne que la cérémonie officielle d'Omaha Beach. 80/100 places ont été demandées pour l'amicale pour celle-ci. Un point des participants sera fait lorsque toutes les sections auront transmis leurs fichiers, vers mi-avril.

2/ Simplification du tableau des effectifs par exemple nombre de membre de la section en globalité sans distinction entre honneur/bienfaiteurs/sympathisant.

- Le président national répond que les catégories de Membres sont définies dans les statuts de l'amicale. Le texte prescrit notamment celles pour lesquelles les membres ne règlent pas de cotisation annuelle. Outre les membres qui totalisent un nombre très élevé d'années à l'amicale et pour lesquels les présidents de section peuvent décider de les dispenser de cotisation, seuls les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur en sont exonérés.

Pour mémoire, nos textes prévoient donc qu'un membre sympathisant paye la cotisation annuelle. Par ailleurs normalement coopté par deux Membres, sa candidature est présentée en conseil d'administration national qui décide alors de son admission.

Considérant qu'il s'agit de cas qui ne sont pas du domaine courant mais bien exceptionnels, le texte prévoit aussi que les admissions des membres bienfaiteurs et des membres d'honneur sont également du ressort du conseil d'administration.

Dans cette logique, le président estime normal d'en faire un suivi annuel au niveau national, ce qui implique nécessairement un suivi par section.

3/ demande de droit de vote pour tous les amicalistes cotisant et étant à jours de leur cotisation et adhérents sympathisants ?

- Non, il est prévu dans les statuts que le membre sympathisant, qui partage nos valeurs sans pour autant être très impliqué dans les affaires de l'amicale, n'a pas le droit au vote. (Les membres bienfaiteurs ne peuvent pas non plus voter).

4/ Demande de participation aux dépenses pour le pot au Yacht club qui nous coutent à la section de Paris entre 160 et 200 €.

- La cérémonie du 28 février est à portée nationale. A ce titre, le bureau national participera financièrement aux coûts engagés par la section de Paris, notamment pour qu'elle ne soit pas en déficit.

5/ Point sur le congrès 2024 à Gravelines

- Le dossier avance après avoir connu un certain nombre de déconvenues....

Initialement une salle était prévue au Sportica de Gravelines pour accueillir les CA, AG... mais celui-ci ayant connu un sinistre le 24 décembre dernier, il a alors été envisagé de basculer sur la salle Vauban pour nos réunions ainsi que pour les repas. Des négociations ont été conduites pour en réduire les tarifs.

Une liste d'Hotels a par ailleurs été transmise aux différentes sections ; certains d'eux sont déjà complets et il convient donc de se rabattre sur d'autres solutions comme les campings aux alentours.

L'association qui devait produire l'animation le samedi soir s'est ensuite désistée ; une autre solution est en cours de recherche.

Les bulletins d'inscription sont joints au programme qui a été transmis aux sections.

Programme général : Les amicalistes seront accueillis le vendredi. Le CA se déroulera avant le dîner vers 18h00-19h30.

Le samedi à partir de 09h00, une cérémonie est prévue à la stèle érigée à l'emplacement du débarquement des commandos, puis une messe est organisée avant de nous rendre au monument aux morts, près de la mairie et de la salle Vauban.

L'AG se tiendra après le repas jusqu'à 16h00. Une promenade en canot est ensuite prévue dans les douves (45' de circuit).

• **Toulon**

Pas de question.

3/ Intervention du président national

1/ Ravivage de la Flame :

- Seront notamment présents : deux députés, le président du conseil départemental de la Somme, Dominique Kieffer, André Trépel, Alfusco (le CA Pierre de Briançon, qui représentera le CMM et présidera la cérémonie) et un important détachement du commando Trépel

2/ Protocole avec le Yacht Club de France :

- Pour pérenniser notre traditionnel pot au Yacht Club de France, Patrice Brunet, que nous remercions vivement, a eu l'excellente idée d'établir un protocole entre l'amicale et le Yacht Club. Ce protocole, signé récemment, garantit donc les conditions exceptionnelles de notre cocktail du 28 février après le ravivage de la flamme

3/ Dynamisation des associations :

- Lors des vœux du CEMA aux associations, le président a rencontré plusieurs généraux avec lesquels il a pu s'entretenir de nos préoccupations concernant l'acquisition du statut d'intérêt général de l'association- et, plus largement, de toutes les associations d'anciens combattants - des frais de déplacement actuellement à charge des bénévoles dès lors qu'ils ne peuvent pas être remboursés par les sections ou le bureau national, et du faible dispositif de reconnaissance actuellement en place. L'un des généraux devait rencontrer le CEMA en réunion le lendemain. Le président lui a demandé de bien vouloir aborder ces sujets.
- Le dernier dossier adressé en novembre 2022 à Madame Patricia Mirallès, visant à faire évoluer certaines conditions de propositions de candidatures au profit des anciens combattants pour les ordres nationaux, a fait l'objet d'une réponse du secrétariat d'Etat : Il a été transmis au département des distinctions honorifiques du ministère des Armées pour alimenter la réflexion. Le dossier suivant relatif aux conditions d'attribution de la Croix du combattant, au bénéfice de la carte du combattant et à un certain nombre d'opérations non prises en compte, qui lui a été transmis en mai 2023, n'a pas fait l'objet d'une réponse.

4/ Modification des statuts, le sujet des drapeaux et fanions :

- Cela a été abordé précédemment.

5/ Présidence de l'Amicale :

- Pour l'instant personne ne se porte candidat parmi les personnes approchées. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que je représente ma candidature pour un an seulement lors de la prochaine AG

6/ Point sur le congrès 2025 à Brest, le programme est donné ci-après :

CHRONOLOGIE DU CONGRES NATIONAL DE L'AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS A BREST du 16 mai au 18 mai 2025			
	HORAIRE	LIEU	ACTIVITES
Vendredi 16 mai	15h00	Cercle OM Espace Océan	Accueil des participants. • Enregistrement des participants au Congrès. • Délivrance du badge Récupération clés des chambres Hébergement réglé par les congressistes
	17h30	Salle Astrolabe Le Relecq-Kerhuon	Conseil d'administration (tenue de ville)
	19h00	Apéritif de bienvenue sur terrasse (tenue de ville)	
	20h00	Dîner sous forme de buffet. (tenue de ville) Salle Astrolabe Le Relecq-Kerhuon réglé par les congressistes	
Samedi 17 mai	09h30	Eglise	Messe du souvenir
	11h00	Place de la Liberté Brest	Cérémonie de dépôt de gerbes Monument aux morts, (tenue amicaliste avec veste, béret vert ou bleu, insignes complets de décorations)
	12h30	Mairie de Brest	Coquettele déjeuner
	15h00	Visite du Musée de la Marine	
	15h30	Assemblée Générale en Salle de conférence (tenue amicaliste). A l'issue de l'AG, Brest	
	19h30	Dîner de gala avec apéritif servi à table (tenue de soirée). Accueil et placement à l'entrée de la salle. Cabaret canotier Prestation. (réglé par les congressistes)	
	22h00	Soirée dansante Cabaret canotier	
	02h00	Clôture de la soirée. Cabaret canotier	
Dimanche 18 mai	10h00	Visite et déjeuner à Océanopolis Déjeuner (réglé par les congressistes)	

- Cérémonie : Invitations des personnes officielles.
- Gerbes ville de Brest Invités politiques, Premar, Amicale nationale.

Brest Métropole :

- Appuis pour subventions exceptionnelles auprès du Conseil Départemental
- Billets pour Océanopolis et réservation lieu du déjeuner des congressistes

- Sponsor : pour Cars transports, cadeaux aux congressistes confection des badges, des menus, du dîner sous forme de buffet et paiement pour l'animation vu avec Pierre Ogor.

- Acteurs extérieures : Brest Métropole, Marine nationale, Évêché.

6/ Le voyage à Rome :

- Le voyage est prévu entre le 16 et le 21 mai 2024. Nous serons présents sans doute en petit nombre. Deux cérémonies sont prévues, l'une avec le MINARM le 17 mai et l'autre, une cérémonie associative dans laquelle nous serons plus directement impliqués, 18 mai. Une plaque sera dévoilée à cette date à l'endroit où fut tué Amyot d'Inville. Sur cette plaque que nous pourrions financer partiellement, figurera un texte avec les logos de la DFL, du régiment de Fusiliers Marins et de l'amicale. Le texte suivant sera d'abord écrit en Italien puis en Français écrit un texte en Italien puis en Français :
« Ici est tombé le 10 juin 1944 le Capitaine de frégate Hubert d'Amyot d'Inville pour la libération de Montefiascone, Commandant du 1^{er} régiment de Fusiliers Marins, compagnon de l'Ordre de la Libération. Mort pour la France à 34 ans ».

Des solutions de voyage sur un période plus réduite sont en cours d'étude pour en diminuer les frais (actuellement 1600€ du 16 mai au 21 mai, au départ de Paris, en passant par l'agence de voyage)

4/ Intervention Chancellerie

La section de Toulon mentionne les bons contacts établis avec la chancellerie Marine de PM3 pour ne pas surcharger le chancelier national et indique :

Parmi nos adhérents, deux de nos anciens pouvaient postuler notamment pour la Légion d'Honneur. A ce titre, la chancellerie PM3 a pris contact avec la grande chancellerie. Les 2 dossiers ont été montés en lien avec la grande chancellerie. Or nous avons appris que le dossier sur lequel nous avons bons espoirs n'a pas été retenu par la sous-direction du cabinet du MINARM.

En observant le décret du 10 novembre 2023 portant nomination dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur en faveur des anciens combattant de la guerre 39/45, des théâtres d'opérations extérieures et de l'Afrique du Nord, on constate que sur 152 légionnaires 1 seul marin et gendarmes sont nommés, le reste étant ceux de l'armée de terre majoritairement représentés.

- Question : PM3 aurait-il bien envoyé le dossier, il est répondu que cela a bien été le cas.

Section de Toulon : En début d'année 2024, la liste des personnes pouvant postuler est connue. Pour la personne qui remplissait toutes les conditions et qui n'a pas été retenue, que doit-on faire ?

- Notre chancelier national, questionné par mail, a répondu au président qu'à l'expérience, la sous-direction du cabinet du MINARM rejette systématiquement tout ce qui ne revêt pas un caractère exceptionnel. Compte tenu de cela, en premier filtre, PM3 ne donne parfois pas suite à certains dossiers qui semblent pourtant bons.
- Notre chancelier national nous informe par ailleurs que pour la promotion spéciale du 60^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie, nous avons été mis dans la boucle dans des délais ne permettant pas de construire à temps des dossiers. La FAMMAC, qui avait l'information, a pu constituer 4 dossiers semble-t-il.
- Pour tous les dossiers un peu solides, le président préconise de passer par notre chancelier national, référent de l'Amicale, qui donnera un avis éclairé et appuiera la demande.

4/ Intervention du secrétaire national de l'amicale

➤ Point sur les effectifs : nous observons une légère baisse des effectifs.

Tableau ANFMC Effectifs des sections

Exercices	PARIS										Ecart 2023 2024	TOULON										Ecart 2023 2024	BREST						Ecart 2022 2024
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024 au 27/01/24	2020	2021	2022	2023		2024						
Nb Membres Titulaires	121	126	122	147	118	128	154	134	-20	299	317	322	367	388	378	379	349	-30	26	62	68	80	80	0					
Nb Membres associés	3	3	3		2	2	2	2	0	4	7	9		3	6	4	5	1				0	0	0					
Nb Membres d'honneur	1	1	1		1	1	1	1	0	1	5	6		2	2	1	2	1		1	1	1	1	1					
Nb Membres bienfaiteurs	0	0	0		0	0	0	0	0	1	2	2		2	2	2	2	0				0	0	0					
Nb Membres Sympathisants	30	30	29		27	30	30	30	0	43	49	57		32	33	30	28	-2	2	4	4	6	6	0					
Nombres de Membres	0	155	160	155	147	148	161	187	167	-20	348	380	396	367	427	421	416	386	-30	28	67	73	87	87	0				
Nb d'Adhésions	6	3	14		2	5	6	3	-3	28	35	42		19	39	28		-11	3	39	6	16	16	0					
Mutations	2	2	0		1	1	1	1	0						2	1	0	-1				1	1	0					
Nb Membres DCD	3	5	4	1	4	5	11	4	-7	10	6	11	8	9	4	6	6	0	1	2	1	2	1	-1					
Nb Membres démissionnaires	2	3	1		0		3	0	-3		24	21			1	2	7	5				0	0	0					
Nb Membres radiés	1	6	3		0	3	9	0	-9						31	41	38	-3			2	0	0	0					
Nombre total de Mb sortants	0	8	16	8	1	5	9	24	5	-19	10	30	32	8	9	38	49	51	2	1	2	3	3	2	-1				
Défférentiel	-2	-13	6	-1	-3	-4	-18	-2	16	18	5	10			-18	-5	-23	-18				13	14	1					
Veuves	7	6	6	7	8	7	6	10	4	9	9	9	9					0	1	1	1	1	1	0					
Effectifs sans veuves	148	154	149	140	140	154	181	157	-24	339	371	387	358	427	421	416	386	-30	27	66	72	86	86	0					

Tableau ANFMC Effectifs des sections

Exercices	AQUITAINE										Ecart 2023 2024	EST	LORIENT										Ecart 2023 2024				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2017	2018			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2017	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024
Nb Membres Titulaires	72	77	76	75	77	72	73	72	-1	79	76	73	84	78	66	68	69	1	530	522	525	520	491	483	529	531	2
Nb Membres associés	0	0	0	0	0				0									0	46	55	59		63	65	67	65	-2
Nb Membres d'honneur	2	2	2	2	2	2	2	2	0									0	0	3	0		0	0	0		0
Nb Membres bienfaiteurs	2	2	2	2	2	2	2	2	0									0	10	7	6		7	6	6		-6
Nb Membres Sympathisants	4	4	4	4	4	4	4	4	0	4	3	5		6	9	9	14	5	7	7	7		7	7	18	18	0
Nombres de Membres	80	85	84	83	85	80	81	80	-1	0	83	79	78	84	75	79	83	4	593	594	597	520	568	561	620	614	-6
Nb d'Adhésions	9	6	3		2	2	0		-2	6	0	6		5	3	2	7	5	32	32	29		10	56	42	45	3
Mutations					2				0							1	1	0									5
Nb Membres DCD	4	2	2	5	4	22	0		0	5	3	3	3	4	3	1	0	-1	17	18	16	25	28	9	9	8	-1
Nb Membres démissionnaires	0	0	0						0		2			1	1	0	0	0	5	5	6		7	5	4	2	-2
Nb Membres radiés	0	0	0						0		1							0	8	10	7		15	0	4	1	-3
Nombre total de Mb sortants	4	2	2	5	4	5	0	0	0	5	6	3		4		1	0	0	30	33	29	25	50	14	22	16	-6
Défférentiel	5	4	1	-5	-4	-3	2	0	0	1	-6	3	0	5	-1		6	0	2	-1	0	-25	-40	42	20	29	9
Veuves	2	2	2	5	0	3	2	3	1	9	9	9	9	2	2	2	2	0	39	49	51	55	63	70	57	57	0
Effectifs sans veuves	78	83	82	78	85	77	79	77	-2	74	70	69	75	82	73	77	81	4	554	545	546	465	505	491	563	557	-6

Exercices	TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT 2020	TT 2021	TT 2022 au 28/02/22	TT 2023 au 01/10/23	TT 2024 au 28/02/2024	Ecart 2023/2024
Nb Membres Titulaires	1101	1118	1118	1219	1214	1195	1283	1235	-48
Nb Membres associés	53	65	71	0	68	73	73	72	-1
Nb Membres d'honneur	4	11	9	2	6	6	5	6	1
Nb Membres bienfaiteurs	13	11	10	2	11	10	10	4	-6
Nb Membres Sympathisants	88	93	102	6	80	87	97	100	3
Nombres de Membres	1259	1298	1310	1229	1379	1371	1468	1417	-53
Nb d'Adhésions	81	76	94	3	56	91	107	99	-8
Mutations	2	2	0	0	1	5	9	8	-1
Nb Membres DCD	39	34	36	43	51	44	29	19	-10
Nb Membres démissionnaires	7	34	28	0	8	7	9	9	0
Nb Membres radiés	9	17	10	0	15	36	54	39	-15
Nombre total de Mb sortants	55	85	74	43	74	87	92	67	-25
Défférentiel	26	-9	20	-40	-18	4	15	32	8
Veuves	66	75	77	86	74	83	68	73	5
Effectifs sans veuves	1193	1223	1233	1143	1305	1288	1402	1344	-58

Hors mutations internes

5/ Intervention du trésorier national

Le trésorier présente le bilan financier de l'exercice 2023 (caisse nationale).

- Le bilan financier est validé par le CA.
- Le rapport financier est joint en annexe I.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt le CA à 16h31

Villers-Bretonneux, le 8 mars 2024

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Patrick JOSIEN
Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Patrick JOSIEN

Annexe I

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS

COMPTÉ DE RESULTAT - EXERCICE 2023 - COMPTABILITE COURANTE			
DEBIT		CREDIT	
Cotisation à la FAMMAC (300x5,50 € = 1650 €)	1 650,00 €	cotisations des sections	5 420,00 €
cotisation à la "Flamme sous l'Arc de Triomphe"	200,00 €		
cotisation à la FNAP	180,00 €		
Gerbe ARC DE TRIOMPHE	290,00 €		
Gerbe MOULIN DE LAFFAUX	129,50 €		
Gerbe LARGENTIERES	150,00 €		
Gerbe POINTE SAINT MATHIEU	65,00 €		
Gerbe ABBEVILLE	100,00 €		
Gerbe obsèques QM Fusilier Marin Clément ELARD	70,00 €		
Fanion BREST	150,00 €		
pipers 51st HD Arc de Triomphe	100,00 €		
participation CN - Congrès Toulon	2 200,00 €	intérêts comptes sur livrets	604,67 €
part Caisse Nat - billets d'avion Antonio CIMMINA - Italie	99,17 €		
3 repas LES AMANDIERS NANTERRE CA du 28/02/2023	105,00 €		
gestion du site Web National - Jean-Christophe ROUXEL 2023	200,00 €		
frais de tenue de compte	100,20 €		
Total des dépenses	5 788,87 €	Total des recettes	6 024,67 €
excédent	235,80 €	déficit	0,00 €
TOTAUX	6 024,67 €	TOTAUX	6 024,67 €

5 788,87

BILAN AU 31-12-2023			
ACTIF		PASSIF	
2 - IMMOBILISATIONS	- €	1 - CAPITAUX	22 010,60 €
		capital	21 774,80 €
		résultat de l'exercice 2023 - EXCEDENT	235,80 €
3-STOCKS	- €		
Stock palmettes funéraires (0 à 12,60 €)	- €		
4 - COMPTES DE TIERS	- €	4 - COMPTES DE TIERS	- €
5 - COMPTES FINANCIERS	22 010,60 €		
livret crédit mutuel	21 104,67 €		
compte courant Crédit Mutuel	905,93 €		
TOTAUX	22 010,60 €	TOTAUX	22 010,60 €

Le Trésorier National

Richard LIS

28 FEV. 2024

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN
EXERCICE 2023

détail des cotisations 2023 et du reliquat 2022 :		
section de Lorient	(1425+1000)	2 425,00 €
section de Toulon	(1240+350)	1 590,00 €
section de Paris		585,00 €
section de l'Est	(110+300)	410,00 €
section de Brest		410,00 €
section Aquitaine (chèque arrivé trop tard)		0,00 €
		<u>5 420,00 €</u>

INTERETS DU COMPTE SUR LIVRET 604,67 €

COTISATIONS

FAMMAC : 300 adhérents à 5,50 €	1 650,00 €
Flamme sous l'Arc de Triomphe : 1000 adhérents	200,00 €
FNAP : 800 adhérents parachutistes	180,00 €
	<u>2 030,00 €</u>

GERBES

gerbe Arc de Triomphe + 4 bouquets enfants le 26/2/2023 (230 € - 60 €)	290,00 €
gerbe Pointe St Mathieu 13 mai 2023	65,00 €
gerbe Abbeville le 27 mai 2023	100,00 €
gerbe LARGENTIERES	150,00 €
gerbe Moulin de Laffaux	129,50 €
gerbe obsèques QM Fusilier Clément ELARD	70,00 €
	<u>804,50 €</u>

PARTICIPATIONS DE LA CAISSE NATIONALE

congrès national de Toulon 2023 (1500 € + 700 € aide exceptionnelle)	2 200,00 €
avion Antonio CIMMINA déplac, Italie préparation cérémonie 1 ^{er} RFM	99,17 €
fanion de la section de BREST	150,00 €
pipeur band du 51 ^{ème} HD le 28/2 Arc de Triomphe	100,00 €
	<u>2 549,17 €</u>

FRAIS DE REPAS LES AMANDIER (CA du 28/2/2023) 105,00 €

FRAIS TENUE DE COMPTE + carte de dépôt 100,20 €

Gestion site internet national (Jean Christ. ROUXEL) 2023 200,00 €